

## RECOMMANDATIONS

Veillez surveiller régulièrement votre installation, toute eau passée au compteur vous sera facturée (fuite, gel). Si votre compteur n'a pas été relevé, merci de prévenir la mairie au 03 25 90 14 80 pour convenir d'un rendez-vous.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES



\*La dureté de l'eau représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau. Une eau dure est donc bonne pour la santé, par contre elle a tendance à entartrer vos appareils électroménagers, les chauffe eaux et les canalisations.



\*Lorsque la teneur en fluor est inférieure à 0,5 milligramme par litre, la prévention optimale de la carie dentaire n'est alors plus assurée, un apport en fluor est recommandé, demandez conseil à votre dentiste.



\* Dans les habitats anciens équipés de tuyauterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Dans tous les cas, après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide dans un délai de 24 heures après conservation au frais dans un récipient fermé.